



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-82745>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-82745**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-15408

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Correspondant : JOSEPH Jean-Paul, Président

Adresse : 155 AVENUE HENRI JANSOULIN, 83740 LA CADIERE D AZUR

Coordonnées :

Téléphone : 0494982660

Courriel : marches.publics@sudsaintebaume.fr

Adresse internet : <https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : 2024-COM-001 - PRESTATIONS D'IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE TYPE CARTONS, CARTES ET INVITATIONS

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 40%
- Prix des prestations : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement: type d'encre utilisé, type de vernis , utilisation limité des emballages plastiques, réduction des déchets, type de véhicules utilisés lors des livraison : 20%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : IMPRIMERIE VALLIERE

Adresse :44 AV MARIUS CHALVE, 13140 MIRAMAS

Montant (H.T.) : 56000 euros

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 08/07/2025

Autres informations : Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>
Entreprise IMPRIMERIE VALLIERE Marché n° : 2025014 L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1 °, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Le montant minimum annuel de l'accord cadre est de 2000 euros HT, soit 8 000 toutes périodes confondues. Le montant maximum annuel de l'accord cadre est de 14 000 euros HT, soit 56 000 euros toutes périodes confondues. L'accord cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an renouvelable 3 fois . Les prestations faisant l'objet de l'accord-cadre sont réglées : - par application aux quantités réellement livrées des prix unitaires mentionnés dans le bordereau des prix unitaires contractuel ; - par application aux quantités réellement livrées des prix unitaires figurant au(x) catalogue(s) et/ou tarif(s) public(s) applicable(s) à la clientèle « Collectivité », affectés du(es) taux de rabais et/ou majoration(s) consenti par le titulaire dans son acte d'engagement. La date de signature du contrat est le 07/07/2025, la date de notification le 08/07/2025. Les contrats sont consultables conformément à l'arrêt Tarn et Garonne, après rendez-vous pris par écrit(courrier, mail) auprès du service de la commande publique. Référé contractuel en application de l'article L.551-13 du Code de justiceadministrative Recours en contestation de validité du contrat issu de la jurisprudence "Tarn etGaronne du Conseil d'État du 4 avril 2014, n°358994" qui peut être exercé parles tiers au contrat, dans un délai de 2 mois à compter des mesures depublicités appropriées. Recours pour excès de pouvoir contre l'acte administratif portant approbation du contrat (Conseil d'Etat, 23/12/2016, ASSECO-CFDT du Languedoc-Roussillon,req. n°392815)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/07/2025